

GERARD GAUDRON  
28 rue Jacques Duclos  
93600 AULNAY SOUS BOIS

ASSEDIC  
Monsieur le Directeur  
rue Louise Michel  
93600 AULNAY SOUS BOIS

Aulnay sous Bois, le 26 novembre 2007

N° identifiant assedic : 3310443 H

Monsieur le Directeur,

Suite à mon courrier du 12 septembre à la DDTEFP et à sa réponse du 13 novembre, je vous confirme qu'ayant été élu député aux dernières élections de juin 2007 je demande à ne plus bénéficier des allocations de recherche d'emploi.

La Direction Départementale m'indique qu'elle vous transmet mon courrier afin que vous régularisiez ma situation. Néanmoins je reçois toujours un virement de vos services. Je vous prie de bien vouloir m'indiquer les modalités de remboursement des allocations perçues depuis mon élection au poste de député et de suspendre le versement des dites allocations.

D'avance je vous en remercie, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

G. GAUDRON



P.J : mon courrier du 12 septembre

Courrier de la DDTEFP du 13 novembre

0141605379

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Seine-Saint-Denis



Direction départementale  
du travail, de l'emploi et de la formation  
professionnelle de la Seine-Saint-Denis

Pôle Emploi et Insertion

Sous pôle  
Insertion et Réinsertion  
Professionnelle

Suivi de la recherche  
d'emploi

1, avenue Youri Gagarine  
93018 BOBIGNY Cedex

Téléphone : 01 41.60.53.34  
Télécopie : 01 41.60.53.79

Horaires d'ouverture au public :  
9H00 à 12H00  
14H00 à 18H00  
(sauf le vendredi 18H00)

Services d'informations  
du public :  
3615 Emploi 0,15 €/mn  
(Module 0,08 €)  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

M Gérard Gaudron  
28 rue Jacques Duclos  
93600 Aulnay Sous Bois

Bobigny, le 13 novembre 2007

Affaire suivie par : Mme TRUCHY

Réf : 3310443b

Monsieur,

Par lettre du 12 septembre 2007, vous avez formé un recours gracieux contre la décision du 7 septembre 2007 vous supprimant temporairement pour une durée de deux mois le bénéfice du revenu de remplacement à compter du 7 août 2007.

En raison du fait que vous étiez dispersé de recherche d'emploi au moment de la convocation, j'ai décidé d'annuler, dans tous ses effets, la décision initiale du 7 septembre 2007.

Par contre, je vous invite à vous rapprocher sans délai des services de l'Assédic et de l'ANPE, afin de régulariser votre situation se rapportant à votre nouveau statut de parlementaire à compter de juin 2007. A cet effet, nous transmettons votre courrier du 12 septembre 2007 à votre antenne Assédic afin que soient examinés vos droits et vos obligations compte tenu de votre nouveau statut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

*et ce, plus dévotement.*

Le préfet, par délégation,  
l'lo directeur départemental du travail,  
de l'emploi et de la formation professionnelle  
Le directeur adjoint du travail

Michel Cointepas

0141605379



HC → JSC  
pour info  
Cumulato

Monsieur Gérard GAUDRON  
28 rue Jacques Duclos

93600 Aulnay-sous-Bois

Le 12 septembre 2007

Monsieur le Directeur  
DDTEFP  
1 avenue Youri Gagarine

93016 BOBIGNY Cedex

A l'attention de Madame TRUCHY

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord je tiens à m'excuser du retard mis à vous répondre, mais cela tient au caractère particulier de ma situation.

Dans un premier temps, je voudrais vous préciser que je n'ai pas reçu le premier courrier des A.S.S.E.D.I.C. me concernant et je pensais, pour le second, que le fait que j'aie, en son temps répondu à l'A.N.P.E. que je ne souhaitais plus être chercheur d'emploi était suffisant comme réponse.

Sur le fonds, je souhaite vous préciser qu'ayant été élu Député en juin dernier je n'estime plus nécessaire de bénéficier, et même si je pense y avoir toujours droit, de l'allocation de retour à l'emploi. Vous voudrez bien faire le nécessaire en ce sens.

En m'excusant une nouvelle fois pour le retard mis à vous répondre et vous en remerciant de la suite que vous donnerez à ma correspondance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.



Gérard GAUDRON